



Compte-rendu du conseil municipal du 14 Mars 2018

Etaient présents : Mmes Andrée VIELVOYE, Marie Renée EYMARD, Véronique LE GURUN, Angèle LE FUR,
Mrs Patrick SOUNY, LE FUR Patrick, Gwendal LE ROUX

Absents : M Philippe LE FUR a donné pouvoir à Madame Andrée VIELVOYE
Alan LE FUR a donné pouvoir à Véronique LE GURUN
Caroline LE GURUN a donné pouvoir à Patrick SOUNY

Secrétaire de séance : Madame Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 Février 2018

Approbation à l'unanimité

2- Evolution du dossier propriété

- Acquisition de biens sans maître

Cette procédure permet à la Commune d'acquérir des terrains abandonnés et dont la succession n'a pas été revendiquée depuis 30 ans. Madame le Maire précise qu'elle est un outil essentiel pour constituer des réserves foncières communales, particulièrement au nord-ouest du bourg.

Au total la procédure porte sur 121 parcelles ayant appartenu à Emma LE GURUN (9 parcelles), Prosper LE GURUN (57 parcelles), Gilles LE GURUN (1 parcelle), Sébastien LE GURUN (3 parcelles), Gilles LE PALMEC (35 parcelles), Grégoire LE ROUX (16 parcelles) qui couvrent une surface totale de 49 719m².

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuvent l'acquisition de plein droit par la commune de ces parcelles
- Autorisent Madame le Maire à signer les actes afférents à cette opération

- Vente de terrasses du bourg

La Commune entérine la vente de 2 portions de délaissé de voirie à deux riverains, Monsieur et Madame Bonnamour pour une contenance de 16 m² et les consorts ROUX pour une contenance de 10m². Non constructibles, ces surfaces seront utilisées comme terrasse.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorisent la vente des 2 parcelles
- Autorisent Madame le Maire à authentifier les actes
- Autorisent Madame EYMARD à représenter la commune lors de la signature des actes

- **Vente de terrain en zone naturelle**

En vue d'éventuels échanges fonciers, le Conseil fixe le prix de vente des terrains communaux classés en zone naturelle inconstructible (Nds) à 0,30 euros le mètre carré.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité fixent le prix de vente des terrains communaux situés en zone NDS à 0.30 € le M2

- **Prescription acquisitive terrain des HLM du vallon**

Le 4 février 1986, la Commune de Houat a procédé à la vente d'une parcelle de 1405m² cadastrée AE 325 au profit de l'office HLM du Morbihan.

L'acte de vente, dressé par Maître SOUCHET, comporte une irrégularité substantielle de nature à compromettre sa validité.

La Commune et l'office HLM devenu Bretagne sud Habitat viennent de prendre conscience de cette irrégularité.

Bien qu'un délai supérieur à 30 ans se soit écoulé depuis la signature,

Après délibération,

Le Conseil municipal, à la majorité, refuse de se reconnaître compétent pour statuer sur l'existence d'une prescription acquisitive.

3- Renouvellement de la convention de l'Agence Communale

La convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale est arrivée à échéance et doit être renouvelée.

Après avoir présenté les différents articles de la convention, Madame le Maire propose de signer la convention pour une durée de 3 ans.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à signer la convention proposée par le Direction de la Poste de Bretagne

4- Approbation du rapport de mutualisation d' A.Q.T.A.

Madame le Maire présente le projet de mutualisation porté par Auray Quiberon Terre Atlantique, en lien avec les communes membres qui vise à répondre à cinq enjeux principaux :

- Favoriser et développer les coopérations intercommunales et créer une nouvelle culture communautaire.
- Améliorer le service rendu aux usagers.
- Améliorer la lisibilité de l'action publique locale.
- Optimiser et rationaliser les organisations pour, à terme, générer des économies d'échelle.
- Valoriser les qualités et les savoir-faire des agents des communes et de la Communauté de communes au profit du territoire.

Considérant l'articulation du schéma autour de trois axes pour répondre à ces enjeux :

- Développer des groupements de commandes,
- Harmoniser les prestations techniques et les mises à disposition de moyens humains et matériels dans un cadre conventionnel,
- Mettre en œuvre des dispositifs collaboratifs dans le cadre de mutualisations ciblées,
- Considérant la procédure d'adoption du rapport,

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable au rapport de mutualisation de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

5- Révision des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération de son comité syndical, le SDEM a lancé une procédure de révision de ses statuts justifié par :

- Les récents textes relatifs à la transition énergétique
- Les besoins exprimés par les membres du syndicat
- La réforme de l'organisation territoriale.

Elle précise que la proposition de modification de ces statuts est consultable en mairie

6- Avenant Rénovation Mairie : lot 4 Etanchéité

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant concernant le lot 4, étanchéité pour l'aménagement de la mairie.

Détail de l'avenant :

1- Modification référence dalles terrasse	- 414.73 €
2- Modification système d'étanchéité	+ 1 604.07 €

Montant global de l'avenant **+ 1 189.34 €**

Le nouveau détail estimatif est ainsi modifié :

1- Montant du marché initial H.T.	15 150.24 €
2- Montant H.T. de l'avenant	1 189.34 €

Montant total H.T. 16 339.58 €

TVA 20 % 3 267.92 €

Nouveau montant du marché **19 607.50 €**

Après délibération,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer l'avenant.

7- Cotisation 2018 Association Escales Photos

Madame le Maire fait part aux membres de Conseil Municipal :

- De la convention avec l'Association Escales Photos, Festival du Mor Braz
- D'une demande de cotisation par l'Association d'un montant de 2000 €

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donnent l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention
- Votent le montant de la cotisation de 2 000 € (deux mille euros).

8- Subventions aux associations

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de 3 nouvelles demandes de subventions d'associations. Après en avoir débattu en commission, elle propose de voter les sommes suivantes :

Association Arc en Ciel	30.00 €
Association Vaincre la Mucoviscidose	30.00 €
La banque Alimentaire	70.00 €
Festival Presqu'île Breizh	300.00 €

Après délibération,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

9- Droit de préemption parcelles AE 936 et AE 939 P

Vente des parcelles AE936, AE 939p, pour une valeur de 250 000 €

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas préempter

10- Tirage au sort d'un Juré d'Assise

Marina LE GURUN a été tirée au sort (tirage fait à partir de la liste électorale)

11- Loyer logement Ty er Lenn (Tarif de location à la semaine)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'annuler la délibération 2018-09 de février et de fixer les tarifs de location de l'appartement Ty Er Lenn et la maison de l'état comme suit :

- Location appartement Ty er Lenn (studio) la nuitée	70.00 €
- Location appartement Ty er Lenn à la semaine (7 nuitée)	350.00 €
- Location maison de l'état par nuit	150.00 €
- Location maison de l'état à la semaine (7 nuitée)	750.00 €

Cautions pour nettoyage : 80.00 €

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

12- Demande de particulier : Exposition itinérante

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande d'un particulier pour un emplacement de voirie pour une exposition vente d'expressions créatives pendant le printemps et l'été 2018. Le Conseil a émis un avis favorable sous réserve :

- Que l'activité soit déclarée
- Que les lieux d'expositions ventes se fassent sur 2 points, à savoir devant Houat Marché et au lavoir

13- Location chapiteau

Madame le Maire fait part d'une demande de location pour le 7 et 8 juillet du chapiteau à l'occasion d'un mariage.

L'installation du chapiteau devant se faire au vallon, 8 Conseillers ont donné leur accord, 2 conseillers ont manifesté leur désaccord (Patrick SOUNY et Caroline LE GURUN)

14- Questions diverses

- **Demande d'autorisation d'installation d'une tente au sein du fort central devant la poudrière**

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement et demande de respecter l'espace en utilisant les toilettes de l'aire naturelle d'accueil.

Il appartiendra également à l'organisateur d'assurer la sécurisation du site.

- **APPEL A PARTICIPATION 2018 ASSOCIATION DES ILES DU PONANT**

Madame le Maire fait part de l'appel à participation pour l'année 2018 de l'Association des Iles du Ponant.

La participation est fixée sur la base de 3.50 € de la population DGF (439 habitants en 2017) soit 1 536.00 €.

Après délibération,

Les membres de Conseil Municipal votent à l'unanimité le montant de la participation soit 1 536.00€

Séance levée à 20 H 00